

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es. Merci. <http://www.mmf.france.org>

SOMMAIRE

- 1 - La répression contre des syndicalistes turcs continue
 - 2 - La MMM de Philippines se mobilise en solidarité avec les copines et copains de Birmanie
 - 3- Manifestations pour les droits des femmes
 - 4 - Le XX^{ème} se mobilise pour les Droits des Femmes !
 - 5 - Pétition nationale pour l'imprescriptibilité des crimes contre la personne - Collectif féministe contre le viol (cfcv)
 - 6 - Penser autrement la retraite des mères - Annie Junter et Michel Miné
 - 7 - Pologne - une première victoire importante pour Alicja Tysiac - Monika Karbo
 - 8 - Match nul ! - Centre LGTB Paris
 - 9 - 6 Heures pour le Climat et la Justice Sociale
 - 10 - Toulouse : la Gavine ferme ses portes...
-

MOBILISATIONS

1 - La répression contre des syndicalistes turcs continue

Dans les mois de Juin et Juillet, par des communications électroniques avec les CN ainsi que dans l'édition de Juillet de notre bulletin international, on a informé à propos de la répression dont sont l'objet les mouvements sociaux et les syndicats en Turquie, caractérisée par des arrêts illégaux et par l'emprisonnement d'activistes. 22 activistes (la plus part d'eux syndicalistes) restent en prison, dont 4 femmes de la Marche Mondiale des Femmes : Elif Akgul, Secrétaire de la Femme dans le syndicat d'enseignants et Yuskel Mutlu, enseignante retraitée et membre de l'Association pour les Droits de l'Homme et de l'Assemblée Turque pour la Paix ; Songul Morsumbul, Secrétaire de la Femme de KESK (Confédération de syndicats de fonctionnaires publiques de Turquie) et Gulcin Isbert, membre du syndicat d'enseignants Egitim-Sen.

L'accusation formulée contre 31 activistes (22 d'entre eux encore en prison et 9 furent arrêtés puis libérés) fut établie le 8 Août. Cependant, la première instance du jugement n'aura lieu que les 19 et 20 novembre au 10^{ème} Tribunal de Délits Graves de Izmir, 6 mois après leur arrestation. La première instance du jugement est une violation de la procédure légale et un signal clair du fait que le gouvernement turc essaie d'éviter d'avoir des observateurs internationaux pendant les jugements (puisque le jugement devait avoir lieu en septembre et que plusieurs organisations projetaient d'être présentes à l'audience).

Aussi bien la OIT que la Confédération Européenne de Syndicats ont exposé leur fortes préoccupations par rapport à la répression de syndicalistes et de mouvements sociaux en Turquie, ainsi que sur la situation des activistes. Ils projettent envoyer une mission pour l'observation du jugement en Novembre. KESK, la Confédération de Syndicats des Fonctionnaires Publics, a invité les mouvements sociaux et les syndicats du monde entier à observer le procès à Izmir en Novembre,. Une ou deux activistes de la MMM seront présentes (ainsi que les membres de la MMM de Turquie) en solidarité avec nos copines et copains.

Nous dénonçons la répression et la criminalisation exercées par le gouvernement turc contre les mouvements sociaux et syndicats Nous exigeons le retrait immédiat des accusations contre les 31 activistes, et l'immédiate libération des 22 femmes et hommes que sont encore en prison. Nous

appelons les copines de la MMM et nos alliées à envoyer des cartes postales et des lettres aux 4 copines en prison : on leur a permis peu de visites et elles ont besoin de sentir notre solidarité. Envoie tes postales et tes lettres à : Elif Akgul et/ou Yuksel Mutlu et/ou Gulcin Isbert et/ou Songul Morsumbul Bergama M Tipi Kapali Cezaevi Izmir Turquia

2 - La MMM de Philippines se mobilise en solidarité avec les copines et copains de Birmanie

Daw Aung San Suu Kyi de Birmanie vient d'être condamnée nouvellement par la junte militaire à 13 mois d'assignation à résidence. Avant sa condamnation, les activistes de la Marche Mondiale des Femmes de Philippines, dirigées par la Coalition contre le Trafic de Femmes - de l'Asie Pacifique (CATW-AP), l'Alliance Travailleuse Progressiste - Femmes (ATP - Femmes) et le Collectif Birmanie Libre, se sont activées pour exiger justice.

Le 31 Juillet et le 11 Août de 2009, ces organisations solidaires ont organisé une manifestation devant l'ambassade de Birmanie à Manila pour exiger la libération de Daw Aung San Suu Kyi et des plus de 220 moines et religieuses qui ont participé à la manifestation pacifique de 2007. Au moment où l'on écrit cet article, des centaines de personnes originaires de Birmanie fuient les opérations militaires du pays. À partir du 27 Juillet 2009, les troupes du régime ont incendié plus de 500 maisons ainsi que les grainiers des communautés Shan, et ont déplacé par la force presque 40 villages, la majorité dans le district de Laikha. Plus de 100 paysans, hommes et femmes, ont été arrêtés et torturés. Au moins 3 paysans ont été assassinés. Une femme jeune fut assassinée par une balle lorsqu'elle a essayé de récupérer ses affaires dans une maison qui avait pris feu, et son corps fut jeté aux égouts. Une autre femme fut violée devant son mari par un officier et trois de ses subalternes.

3 - Manifestations pour les droits des femmes

- 17 octobre, manifestation nationale Droits des Femmes 14h30 Place de la Bastille Paris - www.mobilisationdroitsdesfemmes.com

- du 8 mars au 17 octobre 2010 , 3ème Marche Mondiale des Femmes - Manifestation et Forum européen à Paris - www.mmf-france.fr

4 - Le XX^{ème} se mobilise pour les Droits des Femmes !

En prévision de la mobilisation nationale pour les Droits des Femmes du 17 octobre prochain à Paris, le Collectif Droits des Femmes 20^{ème} vous invite au **Rassemblement Dimanche 11 octobre 2009, Place Gymnase Pyrénées- 296 rue des Pyrénées (arrêt « Ermitage» bus 26 ou métro Jourdain) de 11h à 14h** Avec prises de paroles et animations culturelles autour d'un verre de l'amitié

Les femmes restent en première ligne des coups portés par le chômage, le quotidien et aujourd'hui la crise : leur salaire est de 26% inférieur à celui des hommes, elles représentent 85% des emplois à temps partiel et 80% des travailleurs pauvres, une femme meurt tous les 2 jours sous les coups de son mari, une femme est violée toutes les 10 minutes.

Dans toute la France, les droits des femmes sont menacés par fermeture des Plannings Familiaux : dans le XX^{ème}, le service de l'hôpital Tenon ne fonctionne plus.

Et parce que le 8 mars et la journée du 25 novembre de lutte contre les violences ne suffisent plus, nous devons, femmes et hommes, revendiquer lors de cette nouvelle journée de mobilisation :

l'égalité professionnelle et salariale : parce que les inégalités persistent malgré les lois, des mesures contraignantes doivent être prises : une retraite décente, maintien des bonifications pour les mères salariées ; la lutte contre les violences faites aux femmes : la proposition de loi cadre déposée au Parlement par le Collectif national pour les Droits des Femmes (CNDF) doit être adoptée ; la défense des services publics : pour garantir notamment l'accès aux soins et aux services de la petite enfance ; la liberté de disposer de son corps : l'avortement est aujourd'hui menacé dans sa pratique par la fermeture des hôpitaux et l'activisme des anti IVG : il faut un accès à la contraception et à l'avortement pour toutes et sur tout le territoire ! ; le Droit pour toutes et tous de choisir sa sexualité ; le refus du sexisme : parce qu'il perdure toujours en 2009, le CNDF réclame une loi antisexiste, au même titre que la loi contre le racisme et l'antisémitisme ; solidarité, égalité, papiers pour les femmes migrantes.

TEXTES

5 - Pétition nationale pour l'imprescriptibilité des crimes contre la personne - Collectif féministe contre le viol (cfcv)

Actuellement, les auteurs de crimes de viol, comme de la plupart des autres crimes, ne peuvent plus être poursuivis en justice au-delà d'un certain délai : le délai de prescription. L'imprescriptibilité, c'est-à-dire l'absence de délai de prescription, ne concerne pour l'instant en France que les crimes contre l'humanité. Dans d'autres pays la durée de prescription est parfois beaucoup plus longue qu'en France. En Angleterre, il n'y a aucune prescription et au Canada, elle est systématiquement suspendue.

Les appels reçus au numéro vert de « Viols Femmes Informations » : 0 800 05 95 95, montrent que les victimes de viol(s) nous contactent souvent plusieurs années après les faits. Nombre d'entre elles n'ont plus la possibilité de porter plainte contre le criminel car le délai de prescription est dépassé. Les stratégies des agresseurs sexuels, les amnésies traumatiques impliquant des retours de souvenirs tardifs, les difficultés à trouver aide et soutien dans notre société sont autant d'obstacles à l'identification de la violence subie et à sa dénonciation, notamment judiciaire.

Dire le droit permet : d'aider à la reconnaissance des agressions subies par les victimes ; d'enrayer la répétition et la récurrence des viols ; d'interrompre le cycle de la violence intra familiale ; d'empêcher les victimisations multiples.

La suppression de tout délai de prescription concernant les crimes contre la personne fait reculer l'impunité des agresseurs sexuels.

Pour toutes ces raisons, nous demandons la suppression de la prescription pour tous les crimes contre la personne.

Pétition à recopier (Nom Prénom adresse Signature) et à renvoyer par courrier au Collectif Féministe Contre le Viol, 9 villa d'Este, 75013 Paris, ou par fax au 01.45.83.63.40.

Sur www.cfcv.asso.fr, vous pourrez aussi imprimer la page et faire de même (mais aucune signature électronique n'est possible sur le site).

6 - Penser autrement la retraite des mères - Annie Junter et Michel Miné - Le Monde 28 sept

La réforme envisagée de la majoration de durée d'assurance (MDA) accordée aux mères par les régimes de retraite a suscité un fort sentiment d'injustice. Les récents rapports du Conseil d'orientation des retraites (2007 et 2008) et de l'inspectrice générale des affaires sociales Brigitte Grésy rappellent que les écarts de revenus restent importants et que les femmes disposent d'un montant total de pension inférieur de 38 % à celui des hommes. Ces inégalités résultent de facteurs structurels et d'un ensemble de représentations stéréotypées. Les responsabilités familiales sont identifiées comme l'une des causes de ces inégalités.

Dans ce contexte, les interprétations faites par le gouvernement et certains acteurs hostiles à la MDA de décisions récentes du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation (notamment celle du 19 février 2009), avec l'étonnant soutien interprétatif de la Halde, restent discutables en droit. La situation juridique dans laquelle se trouve la MDA résulte de son histoire et de la résistance opposée par le système français au modèle d'égalité substantielle présent dans les textes européens relatifs à l'égalité. En France, la MDA, fondée en 1924 pour le secteur public, et en 1971 pour le régime général, repose sur des préoccupations natalistes et familiales. En ce sens, elle est une réponse insatisfaisante au rôle prédominant des femmes dans l'éducation des enfants en tant qu'obstacle à leur égalité dans la vie professionnelle.

En dépit de l'important développement des législations et jurisprudences sur l'égalité, cette disposition particulière n'a jamais été réexaminée. Le ministre du travail propose aujourd'hui que la MDA soit divisée en deux parties : la première année serait réservée aux mères "au motif qu'elles ont attendu un enfant et qu'elles ont commencé à l'élever" ; la deuxième serait partagée entre les pères et les mères au titre de l'éducation des enfants. Ce projet comporte des risques de discrimination à l'encontre des femmes.

Concernant l'octroi de la première année, la référence à la condition biologique des femmes pose, d'une part un problème juridique en regard de l'égalité entre les maternités biologiques et adoptives et rend, d'autre part, la Cour de justice de l'Union européenne susceptible de sanctionner cette proposition aux motifs qu'elle relève en partie du partage des responsabilités familiales et pas uniquement de la protection de la maternité.

Le partage de la deuxième année entre père et mère, au titre de l'éducation des enfants, n'est pas plus convaincant. Il est sans effet sur les inégalités de retraite et entraîne une discrimination indirecte en ce sens qu'il constitue "une disposition, un critère, ou une pratique apparemment neutre qui désavantagerait particulièrement des personnes d'un sexe par rapport à l'autre sexe" (loi 27 mai 2008), en l'espèce les mères actives. Au vu de la situation différente et inégale des mères et des pères dans la vie professionnelle et familiale, le juge communautaire considère qu'une même règle appliquée à des situations différentes est une discrimination.

Une autre voie juridique est possible. Dans ce dossier délicat, pour sortir d'un régime de protection et construire un régime d'égalité, le gouvernement et le législateur peuvent s'inscrire dans une logique d'utilité publique et d'intérêt général, en assurant le maintien de la MDA et en la refondant sur une action positive. Tous les textes sur l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la convention onusienne Cedaw-Cedef, les traités et directives de l'Union européenne et plus récemment la réforme de la Constitution française (2008) considèrent qu'il est possible d'adopter des mesures spéciales temporaires en faveur du sexe sous-représenté, pour prévenir ou compenser des désavantages dans la carrière professionnelle. Pour être conforme et maintenue en l'état, la MDA doit devenir une action positive destinée à combattre les inégalités de fait, dans un objectif de justice redistributive et de solidarité, conforme au régime légal de retraite. Par conséquent, elle se doit d'être temporaire et proportionnée aux objectifs recherchés de lutte contre les inégalités professionnelles. Les statistiques produites par le COR et les enquêtes sur les emplois du temps des ménages réalisées par l'Insee sont d'ores et déjà en mesure de permettre une évaluation et un suivi des mesures engagées. Cette approche aurait le mérite de permettre à des pères qui auraient élevé seuls des enfants, en ayant subi un désavantage professionnel et sous réserve d'en apporter la preuve, de bénéficier de la MDA. Lorsque les inégalités entre les femmes et les hommes seront résorbées et le partage des responsabilités professionnelles et familiales avéré, la MDA pourra être supprimée.

Cette conception de l'égalité aurait l'avantage d'être conforme au corpus juridique de l'Union européenne. Mais le débat sur la MDA offre, avant tout, aux pouvoirs publics une opportunité politique d'agir de manière efficace contre les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, dans une dynamique d'égalité effective."

7 - Pologne - une première victoire importante pour Alicja Tysiac - Monika Karbowska

Chè-es Ami-es, J'ai le plaisir de vous annoncer qu'Alicja Tysiac A GAGNE en premier instance le procès en diffamation contre l'hebdomadaire épiscopal « Gosc Niedzielny ». (« L'invité du dimanche ») Cet hebdomadaire l'avait plusieurs fois traitée de meurtrière, de tueuse d'enfants, et l'avait comparée à des criminels nazis, tout comme il avait comparé les juges de la Cour Européenne des Droits de l'Homme aux criminels nazis. Le jugement a été rendu le 23 septembre : la justice polonaise condamne l'hebdomadaire à publié des excuses et à verser 30 000 Zlotys de dommages et intérêts à Alicja (environ 10 000 Euros). De plus, l'archevêché de Silésie, propriétaire du magazine doit aussi présenter ses excuses auprès d'Alicja. C'est une première ! Pour la première fois de l'histoire, c'est l'Eglise catholique en tant que structure qui doit s'excuser auprès d'une femmes !

Le Comité de soutien d'Alicja en Pologne, dirigé par Teresa Jakubowska, présidente du Parti RACJA de la Gauche Polonaise, et Malgorzata Tkacz-Janik, militante des Verts et du Groupe des Initiatives Féministes en Silésie, a organisé le jour même une conférence de presse à Varsovie à laquelle j'ai également participé au nom de l'Initiative Féministe Européenne France.

Attaquées par les représentants de la presse catholique qui ne voulaient pas croire que de nombreux catholiques en Europe acceptent la liberté de l'IVG et réprouvent les insultes de l'Eglise polonaises à l'égard des femmes, nous avons présenté les lettres de soutien des laïques et des féministes françaises

et du réseau européen Eglises et Libertés. Nous avons constaté avec satisfaction que la juge avait étudié tous nos arguments : contre les discours de haine, contre le négationnisme de l'Eglise qui compare l'avortement à la Shoah et en faveur de la liberté de l'IVG.

Elle ne nous a pas suivi sur un seul point : l'Eglise conserve le droit de nommer «meurtrières» les femmes soupçonnées d'IVG, mais n'a plus le droit de les désigner nommément. Le jugement a fait grand bruit : les médias se sont répandus en diatribes contre la justice qui « limite la liberté d'expression des catholiques ». Il fallait voir le visage des évêques de Pologne quand ils ont entendu le jugement ! Ils n'avaient jamais soupçonné que la justice polonaise puisse être autre chose qu'une institution totalement à leurs ordres !

Alicja a remercié à la conférence de presse tous ses soutiens : les laïques et les féministes polonaises présents dans les audiences à Katowice le 3 juin et le 8 septembre et, bien sûr, les associations d'Europe. Ce 23 septembre fut une grande journée pour les femmes, les laïques et la gauche en Pologne et en Europe.

Nous avons répondu aux sollicitations médiatiques et c'est ainsi que j'ai croisé le fer avec un des idéologues les plus en vue de l'Eglise actuellement, M. Cejrowski, au cours d'un débat direct sur la première chaîne publique TVP Info. Vous trouverez sur cette vidéo You tube des extraits de la conférence de presse ainsi que ce débat. http://www.youtube.com/watch?v=Dnb0m_xsYZE&feature=youtube_gdata

Contrairement à ce que je croyais, ce fut presque facile. L'homme me traitait de meurtrière, de massacreuse d'enfant et assurait que l'Eglise doit avoir la liberté de prêcher la «vérité» à tout les «pêcheurs». Je lui répondais que la liberté d'expression de l'Eglise, comme celle de tout un chacun, s'arrête là où commence la liberté d'autrui, que de nombreux Polonais ne sont pas catholiques et, par ailleurs, que la plupart des catholiques européens seraient outrés d'entendre comment l'Eglise polonaise traite les femmes. Je parlais tranquillement de la nécessité de rendre la liberté à l'IVG en revenant à la loi de 1956 - il était nécessaire de rappeler aux Polonais à une heure de grande écoute que l'IVG a été légale en Pologne de 1956 à 1993.

Plus mon contradicteur hurlait, plus mes arguments pesaient et, d'après les témoins, c'est la première fois depuis 1989 qu'un idéologue de l'Eglise recule dans la lutte pour les imposer les mots et les notions. Par ailleurs, l'Eglise appelant ses ouailles à ne pas respecter le jugement, j'ai riposté en indiquant que le Vatican devait enfin respecter la souveraineté de l'Etat polonais et ses institutions.

J'ai compris qu'une brèche a été ouverte - enfin. Nous, les laïques et les féministes européen-es, avons gagné une première bataille idéologique depuis 1989 en Europe de l'Est. Mais ce n'est qu'un début : l'Eglise va faire appel et il est nécessaire que nous préparions notre offensive dès maintenant en structurant un Comité de Soutien Européen.

Par ailleurs, nous n'avons pas encouragé la médiatisation, la Pologne étant plongé dans le deuil suite à la mort de 18 mineurs brûlés vifs dans une explosion de méthane dans la mine Wujek. Les médias européens n'en parlent pas alors que c'est un des plus grave accident de travail en Europe des dernières années. Selon les syndicats Août 80, c'est le non respect des règles de sécurité par les directions des mines pour un maximum de profit qui a coûté la vie à ces hommes. Comme le gouvernement cherchait à se débarrasser de la question des femmes et des enfants des mineurs qui ne bénéficient d'aucun soutien ni d'une pension, nous n'avions pas voulu que le procès d'Alicja serve à détourner l'attention des médias de l'accident et nous n'avons pas continué la médiatisation.

Merci pour votre soutien -n'hésitez pas à transmettre cette information dans vos réseaux et à la publier

8 - Match nul ! - Centre LGTB Paris

On l'oublie parfois mais le football est aussi un loisir ! Les personnes qui ont déjà joué du ballon rond le savent, tout bon match amical exige une certaine dose de *fairplay* !

L *fairplay* nâ'est pas vraiment le fort de l'équipe de Créteil Bebel qui, par mail, a purement et simplement annulé la rencontre qui devait l'opposer à Paris Foot Gay, dimanche dernier : « Désolé, mais par rapport au nom de votre équipe et conformément aux principes de notre équipe, qui

est une équipe de musulmans pratiquants, nous ne pouvons jouer contre vous, nos convictions sont de loin plus importantes qu'un simple match de foot ».

On ne leur reprochera pas leur hypocrisie, leurs motivations homophobes sont on ne peut plus clairement affichées et assumées ! Ont-ils vraiment sérieusement pensé que dans notre état laïc, ils pouvaient se contenter de justifier un comportement homophobe par des convictions religieuses ? Heureusement, nous n'en sommes plus là et les convictions religieuses du *Créteil Bebel* ne les placent pas au dessus des lois.

Le club Paris Foot Gay intègre tout joueur désireux de lutter contre les préjugés et les discriminations, indépendamment de son orientation sexuelle. L'association et la Fédération nationale de Football combattent de concert l'homophobie qui sévit dans cet univers particulièrement machiste.

C'est un fait, les injures homophobes pleuvent souvent pendant les matchs, le public ne s'en prive pas, les joueurs en usent aussi parfois et c'est déjà bien assez consternant et préoccupant comme cela ! Refuser de disputer une rencontre parce que le nom du club comporte le mot gay est intolérable !

Paris Foot Gay envisage de porter plainte : le Centre LGBT Paris IdF, dont il est membre, les comprend, les y encourage et les soutient !

COLLOQUES - REUNIONS, MEETING...

9 - 6 Heures pour le Climat et la Justice Sociale

Le Samedi 24 Octobre à partir de 14 h 30, Espace Reuilly, 21 Rue Hénard, 75012 Paris M° Montgallet (Ligne 8) ou Dugommier (Ligne 6)

Nous ne sommes plus qu'à quelques semaines du sommet international de Copenhague (7 - 18 décembre 2009) sur le changement climatique. Ce sommet engage l'avenir de tous et toutes puisque des décisions qui y seront prises dépendra l'avenir de la planète et ses habitants : soit un accord égalitaire et solidaire sera adopté, à la hauteur des enjeux, soit les inégalités et les crises iront croissantes.

Dans le même temps, les débats que nous connaissons sur la taxe carbone, le fret ferroviaire ou le rôle des services publics - comme la Poste - dans l'aménagement du territoire montrent que la justice climatique et sociale doit être au centre des politiques mises en œuvre.

Le collectif Urgence Climatique Justice Sociale organise donc une après-midi de débats, stands et projection de film pour débattre de ces enjeux. Interventions de représentants de pays du Sud, de négociateurs internationaux, de représentants associatifs, de syndicalistes, etc...

Réservez d'ores et déjà votre Samedi 24 Après-midi ! Des informations plus précises vous parviendront très vite. Vous les retrouverez aussi sur <http://climatjustice.org>

A l'initiative de : Acme France (Association pour le Contrat Mondial de l'Eau), Action Consommation, A.C! Agir ensemble contre le chômage, AE2D (Agir pour un Environnement et un Développement Durables), Aitec - IPAM (Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs - Initiatives Pour un Autre Monde), Amis de la Terre, Attac France, Avenir Climat, Bizi !, CADTM France (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde), Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid), Comité Pérou, Compagnie NAJE (Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir), Confédération Paysanne, Ecorev', Europe solidaire sans frontières (ESSF), Fac Verte, Fondation Copernic, Fondation Sciences Citoyennes, France Amérique Latine, FSU (Fédération Syndicale unitaire), IDD (Immigration Développement Démocratie), Institut Européen de Recherche sur la Politique de l'Eau (IERPE), LDH (Ligue des Droits de l'Homme), Mouvement de la Paix, MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne), Réseau Action Climat (RAC-F), Réseau Féministe « Ruptures », Réseau Sortir du Nucléaire, Union Syndicale Solidaires, Vélolution Paris Île-de-France, Zone d'Ecologie Populaire (ZEP)

Soutenu par : Alter Ekolo, Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE), Jeunes Verts, Les Alternatifs, Les Verts, Parti de Gauche, NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste), Utopia, Marche Mondiale des Femmes....

LIVRES, FILMS, SORTIES....

10 - Toulouse : la Gavine ferme ses portes...

La Gavine ferme ses portes à la fin du mois. Après 30 années de luttes féministes, d'actions, de réunions, de débats, d'engueulades et surtout de plaisir, retrouvons nous pour fêter et rendre hommage au plus ancien lieu non-mixte de France le samedi 10 octobre, à partir de 20h, à La Gavine, 2 rue Joutx-Aigues, Toulouse (Métro Esquirol et carmes)

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes

25/27 rue des Envierges 75020 Paris - Tél : 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25

mail : marchfem@rezisti.org, sites : www.mmf-france.fr ; www.marchemondialesdesfemmes.org